

EN RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES



**NOS CANDIDAT·E·S**



**1. Noé CAZE**  
pharmacien



**6. Annie VIGOUROUX**  
assistante maternelle



**2. Sophie CUISSON**  
auxiliaire de vie



**7. Thierry CHESA**  
directeur de développement



**3. Francisco CUESTA**  
cadre mutualiste



**8. Elli PARASKEVAIDIS**  
vendeuse



**4. Nora KHALED**  
assistante maternelle



**9. Laurent INDRUSIAK**  
salarié administratif



**5. Christophe JAILLET**  
artiste dramatique



**10. Nina MARSEIN**  
opticienne



cgt-tpe.fr

## DONNONS DE LA FORCE À NOS MÉTIERS

Les salariés des entreprises de moins de 11 salariés de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, des salariés à domicile, des petites associations, des petites industries sont appelés à voter du 25 novembre au 9 décembre 2024.

Jusqu'en 2008, tous les salariés du privé pouvaient voter pour choisir leurs représentants au Conseil de Prud'hommes. Aujourd'hui, les conseillers Prud'hommes sont désignés et non plus élus. Pourtant, les salariés, notamment des TPE, ont bien souvent besoin de cette juridiction. Le résultat de ces élections déterminera la représentativité de la CGT, notamment pour désigner les conseillers prud'homaux. Plus le résultat de la CGT à ce scrutin sera élevé, plus nous serons en capacité de négocier et de faire respecter vos droits et porter vos revendications.

Dans la région AURA, vous êtes plus de 600 000 dans ces Très Petites Entreprises (TPE). Vous n'avez pas souvent la possibilité de vous exprimer : faites entendre votre voix ! La CGT vous protège au quotidien, négocie dans vos conventions collectives, vous défend aux Prud'hommes quand vous en avez besoin, défend notre système de protection sociale, comme pour les retraites, l'assurance chômage, l'activité partielle...

Les métiers d'assistantes maternelles, de particuliers employeurs, intérimaires, des associations de sport et loisirs, tout comme les intermittents du spectacle représentent beaucoup de salariés. Ils sont essentiels à la vie et au bon fonctionnement de notre société. Pourtant, ces emplois sont souvent mal reconnus, mal rémunérés, précaires (temps partiel). La CGT est à votre disposition pour améliorer votre situation et vous faire connaître vos droits.

*Je me suis trouvée désemparée lorsque j'ai reçu, de la part de mon employeur, un courrier me convoquant à un entretien préalable à licenciement. Mon employeur me reprochait de ne pas être à la page des nouvelles réglementations.*

*J'ai été voir la CGT, qui m'a conseillée et accompagnée lors de l'entretien.*

*Finalement, à la suite de l'entretien, j'ai conservé mon emploi et j'ai pu suivre une formation qui m'a permis d'évoluer dans mon métier.*

*Grâce à la CGT, j'ai aussi découvert tout un univers autour du syndicalisme et notamment lors d'un rassemblement pour le 8 mars et le droit des femmes.*

*Depuis je me suis syndiquée et je vais voter, parce que bien qu'étant étrangère et salariée d'une TPE, j'ai le droit de m'exprimer.*

*- May, jeune femme chinoise qui travaille dans un cabinet d'architecte, vit en France depuis une quinzaine d'années.*



**Si vous avez un problème, besoin d'un conseil, d'être accompagné lors d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle contactez-nous en flashant ce code :**



# JE VOTE CGT

**25 novembre au 9 décembre 2024**